



**COMPTE RENDU CONJOINT DES PRÉSIDENTS
RÉUNION DU CONSEIL DU FEM
12-15 JUIN 2007**

OUVERTURE DE LA RÉUNION

1. La réunion est ouverte par M^{me} Monique Barbut, directrice générale et présidente du FEM.

ÉLECTION DU PRÉSIDENT DE SÉANCE

2. M. Dhanendra Kumar représentant le Bangladesh, le Bhoutan, l'Inde, les Maldives, le Népal et le Sri Lanka est élu coprésident de la réunion.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. Le Conseil approuve l'ordre du jour provisoire qui fait l'objet du document GEF/C.31/1/Rev.1.

DÉCLARATIONS DES SECRÉTAIRES EXÉCUTIFS DES CONVENTIONS

4. M. Hama Arba Diallo, Secrétaire exécutif de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, et M. Maged Younes, Secrétaire exécutif par intérim de la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants font une déclaration.

DÉCISIONS DU CONSEIL

5. Le Conseil prend les décisions suivantes sur les divers points inscrits à son ordre du jour.

Décision sur le point 5 de l'ordre du jour

*Relations avec les instances
des Conventions et d'autres institutions*

6. Ayant examiné le document GEF/C.31/3 intitulé *Relations avec les instances des Conventions et d'autres institutions*, le Conseil se félicite des activités envisagées pour appliquer les directives et décisions des Conférences des parties aux conventions internationales sur l'environnement. Il charge le Secrétariat et les Entités d'exécution de continuer à travailler avec les pays bénéficiaires pour qu'il soit tenu compte des directives et des priorités nationales dans la

programmation et les activités du FEM. Il rappelle qu'il incombe en premier lieu aux pays de définir, en collaboration avec le Secrétariat et les Entités d'exécution, les affectations prioritaires de l'allocation indicative des ressources du FEM qui leur est accordée.

Décision sur le point 6 de l'ordre du jour

Rapport annuel de la performance du FEM

7. Ayant examiné le document GEF/ME/C.31/1 intitulé *Rapport annuel de la performance du FEM (2006)* et la réponse de la direction à ce rapport (GEF/ME/C.31/2, *Management Response to GEF Annual Performance Report 2006*), le Conseil prend bonne note des recommandations et de la réponse de la direction et prend les décisions suivantes :

- a) lorsque cela est nécessaire, le PNUD et le PNUE doivent associer des spécialistes des questions sociales et institutionnelles à la supervision des projets ;
- b) il faut particulièrement veiller à ce que les Entités d'exécution du FEM assurent une supervision suivie et plus efficace pendant l'exécution des projets, des ressources financières adéquates devant leur être attribuées à cette fin dans le cadre des allocations pour frais ;
- c) le PNUE doit adopter une approche systémique de la supervision de son portefeuille de projets du FEM ; et
- d) toutes les Entités d'exécution du FEM doivent veiller à ce que les rapports d'évaluation finale présentent des informations suffisantes sur la pérennité des résultats, la qualité des mécanismes de suivi et d'évaluation, et le suivi des cofinancements, comme le prévoient les normes minimales d'évaluation établies par la politique de suivi et d'évaluation du FEM.

8. Le Conseil constate que la préparation du système intégré de gestion a très peu progressé et charge le Secrétariat de mener cette activité prioritaire à bonne fin d'ici la fin de l'année civile.

9. Le Bureau de l'évaluation est encouragé à continuer de développer le rapport annuel de la performance du FEM pour que celui-ci comporte, dans les années à venir, un tableau synoptique de la performance des Entités d'exécution, comme le prévoient les Recommandations pratiques pour FEM-4.

Décision sur le point 7 de l'ordre du jour

Examens de portefeuilles-pays : Philippines

10. Ayant examiné le document GEF/ME/C.31/4 intitulé *Examens de portefeuilles-pays : Philippines (1992-2007)*, et la réponse de la direction à cet examen (GEF/ME/C.31/6, *Management Response to the GEF Country Portfolio Evaluation: the Philippines*), le Conseil prend bonne note des recommandations de l'évaluation et de la réponse de la direction. Il charge le Secrétariat de soumettre à son examen en novembre 2007 un projet sur l'adoption de stratégies d'aide-pays permettant une coordination et une programmation plus efficaces à l'échelle des pays. Le Secrétariat est également prié de veiller à la transparence et à la meilleure accessibilité des informations sur les procédures du FEM et sur l'évolution des projets dans le cycle des activités.

11. Le Conseil se félicite de la réponse des Philippines à l'examen.

Décision sur le point 8 de l'ordre du jour

Examens de portefeuilles-pays : Samoa

12. Ayant examiné le document GEF/ME/C.31/5 intitulé *Examens de portefeuilles-pays : Samoa (1992-2007)* et la réponse de la direction à cet examen (GEF/ME/C.31/6, *Management Response to the GEF Country Portfolio Evaluation: Samoa*,) le Conseil prend bonne note des recommandations de l'examen et de la réponse de la direction, et demande au Secrétariat de tirer parti du travail accompli avec le Samoa dans l'élaboration plus détaillée du projet d'Alliance FEM-Pacifique pour un avenir viable, et notamment de tenir compte des points suivants :

- a) la nécessité de soutenir la constitution d'un cadre d'action environnemental en favorisant l'adoption des politiques, lois et réglementations nationales nécessaires, et dans les cas où ce cadre existe, d'en soutenir l'application pour améliorer l'état environnemental de la planète ;
- b) la reconnaissance de l'importance des ressources marines ;
- c) la reconnaissance de la nécessité de renforcer la capacité d'adaptation au changement climatique pour pérenniser les effets positifs sur l'environnement de la planète ;
- d) la reconnaissance du niveau élevé des coûts de transaction dans la région ; et
- e) la nécessité de faire intervenir un plus grand nombre d'Entités d'exécution dans la région et d'harmoniser les procédures avec celles appliquées par les pays bénéficiaires et les autres bailleurs de fonds.

13. Le Conseil se félicite de la réponse du Samoa à l'examen et invite le Secrétariat à en tenir compte lors de la mise sur pied de l'alliance programmatique FEM-Pacifique.

Décision sur le point 9 de l'ordre du jour

*Programme de travail quadriennal glissant
et budget du Bureau de l'Évaluation du FEM*

14. Ayant examiné le document GEF/ME/C.31/7 intitulé *Programme de travail quadriennal et budget de l'exercice 08 du Bureau de l'évaluation du FEM*, le Conseil approuve les principes qui sous-tendent le programme de travail des quatre prochaines années, et en particulier celui selon lequel la réalisation du quatrième bilan global du FEM sera conduite et entreprise par le Bureau de l'évaluation, à l'exception des études de cas donnant lieu à un conflit d'intérêts. Le Conseil observe que le budget révisé inclut les ressources destinées à la réalisation du Quatrième bilan et tient compte de l'augmentation du nombre d'examens de portefeuilles-pays. Il approuve le projet de budget révisé et intégré de l'exercice 08 établi à 3 793 366 dollars pour couvrir les coûts de fonctionnement du Bureau de l'évaluation du FEM et d'exécution de son plan de travail.

15. S'agissant des exercices 09 et 10, le Conseil prend bonne note du projet de programme de travail et d'activités présenté et demande au Bureau de l'évaluation de soumettre un budget annuel à son examen et à son approbation à chacune de ses réunions de juin.

16. Le Bureau de l'évaluation présentera également au Conseil un projet et un budget détaillés pour l'examen à mi-parcours du Dispositif d'allocation des ressources. Avant la prochaine réunion du Conseil, il diffusera aussi, pour avis, un projet du cadre de référence de l'examen à mi-parcours pour que le Conseil puisse approuver le projet et le budget révisés de cette activité lorsqu'il se réunira en novembre 2007.

Décision sur le point 10 de l'ordre du jour Groupe consultatif pour la science et la technologie (STAP)

17. Ayant examiné le document GEF/C.31/4 intitulé *Proposition du directeur exécutif du PNUE visant à renforcer l'impact du Groupe consultatif pour la science et la technologie (STAP)*, le Conseil approuve les statuts révisés du STAP annexés au présent document. Il prend notamment les décisions suivantes :

- a) Le STAP doit mettre et maintenir en place un réseau mondial plus large d'experts scientifiques et techniques ;
- b) Le STAP doit fournir des conseils stratégiques plus efficaces au niveau des projets comme des programmes ;
- c) Le PNUE doit prendre les dispositions nécessaires pour reconstituer le STAP selon les modalités prévues dans les statuts révisés et soumettre par courrier à l'approbation du Conseil les nouveaux membres qu'il propose ; et
- d) Le Secrétariat du STAP doit être renforcé, dans les limites du budget approuvé, pour fournir des conseils et un soutien opérationnels plus efficaces au Groupe.

Décision sur le point 11 de l'ordre du jour Avantages comparatifs des Entités d'exécution du FEM

18. Ayant examiné le document GEF/C.31/5 intitulé *Avantages comparatifs des Entités d'exécution du FEM*, le Conseil prend bonne note de la description qui en est faite pour servir de guide et charge le Secrétariat de travailler avec le pays considéré pendant l'examen de la fiche d'identité du projet (FIP) pour évaluer l'avantage comparatif de l'Entité d'exécution envisagée pour administrer le projet. Cette évaluation doit tenir compte de la présence de l'Entité d'exécution dans le pays ou la région et du contexte national dans lequel le projet considéré sera exécuté.

19. Les Entités d'exécution sont priées de circonscrire leur participation aux projets du FEM en fonction de leurs avantages comparatifs respectifs, décrits dans le document GEF/C.31/5. Dans le cas précis de projets intégrés qui comprennent des composantes pour lesquelles l'Entité d'exécution considérée n'a pas le savoir-faire ou les compétences nécessaires, celle-ci est priée de s'appuyer sur le paragraphe 28 de l'Instrument et les décisions antérieures du Conseil pour établir un partenariat avec une autre Entité d'exécution en définissant clairement leurs rôles complémentaires, de façon à bien gérer toutes les composantes du projet en question.

20. Le Conseil décide que la classification et la description des avantages comparatifs présentées dans le document devront être revues régulièrement par le Conseil en se fondant sur une analyse des informations et évaluations supplémentaires de la performance des Entités d'exécution et des projets, sur la base des données qui seront fournies par le tableau synoptique de la performance et des résultats des projets et par les autres rapports du Bureau de l'évaluation. Le Conseil décide également que ces avantages comparatifs devront être réexaminés à la lumière de l'évolution du mandat des Entités d'exécution et des conclusions du processus de réforme des Nations Unies.

Décision sur le point 12 de l'ordre du jour

Normes fiduciaires et responsabilité financière : Politique proposée

21. Ayant examiné le document GEF/C.31/6 intitulé *Normes fiduciaires minimales recommandées pour les Agents et Organismes d'exécution du FEM*, le Conseil prend bonne note des normes recommandées par l'Administrateur et demande aux Entités d'exécution de les appliquer.

22. Le Conseil demande que, dans un délai d'un an, chaque Entité d'exécution applique lesdites normes ou des procédures et politiques équivalentes, ou mette en place un programme vérifiable comportant une date précise de mise en application de ce dispositif.

23. Le Conseil demande à chaque Entité d'exécution de communiquer au Secrétariat un rapport faisant état de l'application desdites normes et présentant, le cas échéant, les dispositions envisagées pour remédier à toute carence. Le Secrétariat est chargé de regrouper les rapports des dix Entités d'exécution en un seul document d'information qu'il présentera au Conseil en avril 2008. Celui-ci jugera alors de l'opportunité d'une réévaluation de la situation.

24. Les usages internationaux étant amenés à évoluer au fil du temps, le Conseil décide de réexaminer ces normes tous les quatre ans.

Décision sur le point 13 de l'ordre du jour

Cycle des projets du FEM

25. Ayant examiné le document intitulé *Cycle des projets du FEM* (GEF/C.31/7), le Conseil approuve le cycle des projets, tel qu'il l'a révisé, pour application immédiate. Il prend bonne note que le nouveau cycle : a) permet au Conseil d'exercer son contrôle sur la mise en œuvre des stratégies et des programmes dans les domaines d'intervention ; b) donne au directeur général du FEM autorité pour arrêter la composition du programme de travail, notamment en autorisant l'inscription des idées de projet à ce programme et en veillant à l'utilisation efficace des ressources de l'institution ; et c) permet au Conseil d'examiner la version finale des descriptifs de projet avant agrément du directeur général.

26. Le Conseil charge le Secrétariat de travailler avec les Entités d'exécution, l'Administrateur de la Caisse et le Bureau de l'évaluation pour préparer un manuel qui facilitera la mise en application du cycle de projet et l'accès aux ressources du FEM.

27. Le Conseil charge le Secrétariat d'établir un rapport sur l'application des modalités régissant le déroulement du cycle de projet, qu'il examinera à sa réunion de novembre 2008.

28. Il charge le Secrétariat de lui communiquer, pour information, un rapport annuel sur les idées de projet qui ont fait l'objet d'un FIP et n'ont pas été approuvées.

Décision sur le point 14 de l'ordre du jour Programme de travail

29. Ayant examiné le projet de programme de travail présenté sous la cote GEF/C.31/8 et comprenant les vingt-neuf programmes et projets ci-après, le Conseil l'approuve¹ sous réserve des observations formulées en séance et des remarques complémentaires susceptibles d'être présentées au Secrétariat d'ici le 29 juin 2007.

Diversité biologique

- Projet mondial (Ghana, Kenya, Afrique du Sud, Inde, Népal, Pakistan, Brésil) : Approche écosystémique appliquée à la protection et à la gestion des pollinisateurs pour une agriculture écologiquement viable (PNUE) (Financement du FEM : 7,81 millions de dollars)
- Projet mondial (Pérou, Chili, Chine, Tunisie, Philippines, Algérie) : Préservation et gestion évolutive des systèmes du patrimoine agricole d'importance mondiale (SIPAM) (FAO) (Financement du FEM : 3,50 millions de dollars)
- Brésil : Préservation efficace et utilisation durable de l'écosystème de la mangrove au Brésil (PNUD) (Financement du FEM : 5 millions de dollars)
- Costa Rica : Élimination des obstacles à la viabilité à long terme du réseau de zones protégées (PNUD) (Financement du FEM : 4,80 millions de dollars)
- Guatemala : Gestion plus efficace de la réserve de biosphère maya (MBR) (BID) (Financement du FEM : 4,10 millions de dollars)
- Nicaragua : Renforcement et promotion de la viabilité à long terme du réseau de zones protégées (PNUD) (Financement du FEM : 1,80 millions de dollars)
- Seychelles : Prise en compte systématique dans tous les secteurs d'activité de mesures visant à prévenir et à combattre l'introduction d'espèces exotiques envahissantes par le commerce, le transport et le tourisme (PNUD) (Financement du FEM : 2 millions de dollars)
- Afrique du Sud : Programme national de préservation de la biodiversité des prairies (PNUD) (Financement du FEM : 8,30 millions de dollars)

¹Compte tenu de la législation nationale régissant le vote de son pays sur les projets de développement financés par certains organismes de promotion du développement, le membre du Conseil représentant les Etats-Unis s'oppose aux projets suivants : *Projet mondial : Création de partenariats pour aider les pays en développement à limiter l'introduction d'organismes aquatiques nuisibles due au déballastage des navires* (PNUD), *Projet régional : Fonds d'investissement Banque mondiale/FEM à l'appui du partenariat de protection du grand écosystème marin de la Méditerranée, tranche 1, 2^e versement* (Banque mondiale), *Projet régional : Démonstration de méthodes pouvant durablement remplacer le DDT dans la lutte contre le paludisme et renforcement des capacités nationales de lutte antivectorielle au Moyen Orient et en Afrique du Nord (PUNE)*, et *Projet régional : Partenariat stratégique pour la protection du grand écosystème marin de la Méditerranée — Composante régionale : Exécution des mesures approuvées de protection des ressources environnementales de la Méditerranée et de ses zones côtières* (PNUE/ONUDI).

Changements climatiques

- Projet régional (Bangladesh, Chine, Indonésie, Thaïlande, Viet Nam) : Élimination des obstacles à l'élaboration et à l'exécution économiquement efficaces d'un projet d'adoption de normes de rendement et d'étiquetage énergétiques (BRESL) (PNUD) (Financement du FEM : 6,80 millions de dollars)
- Brésil : Transformation du marché pour favoriser des bâtiments à faible consommation énergétique (PNUD/BID) (Financement du FEM : 13,5 millions de dollars)
- Chine : Partenariat Chine/FEM/Banque mondiale pour les transports urbains (Banque mondiale) (Financement du FEM : 21 millions de dollars)
- Chine : Financements pour une meilleure maîtrise de l'énergie (Banque mondiale) (Financement du FEM : 13,5 millions de dollars)
- Fédération de Russie : Énergies renouvelables (Banque mondiale) (Financement du FEM : 10 millions de dollars)
- Afrique du Sud : Transport public, écologie et sport : Horizon 2010 (PNUD) (Financement du FEM : 11 millions de dollars)

Eaux internationales

- Projet mondial (Chine, Brésil, Inde, Mexique, Turquie, Afrique du Sud, Iran, Argentine, Venezuela, Chili, Algérie, Égypte, Ukraine, Pérou, Maroc, Libye, Croatie, Équateur, Guatemala, Angola, Soudan, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Panama, Trinité-et-Tobago, Yémen, Jordanie, Ghana) : Création de partenariats pour aider les pays en développement à limiter l'introduction d'organismes aquatiques nuisibles due au déballastage des navires (Partenariats GloBallast) (PNUD) (Financement du FEM : 5,64 millions de dollars)
- Projet régional (Cambodge, Chine, Timor-Leste, Indonésie, Malaisie, Philippines, RPD lao, Thaïlande, Viet Nam, Brunéi) : Mise en œuvre d'une stratégie de développement durable pour les mers de l'Asie de l'Est (SDS-SEA) (PNUD) (Financement du FEM : 10,88 millions de dollars)
- Projet régional (El Salvador, Honduras, Nicaragua) : Gestion intégrée des écosystèmes du golfe de Fonseca (BID) (Financement du FEM : 5 millions de dollars)
- Projet régional (Albanie, Monténégro) : Gestion intégrée de l'écosystème du lac Skadar/Shkodra (Banque mondiale) (Financement du FEM : 4,55 millions de dollars)
- Projet régional (Cambodge, Chine, Indonésie, RPD lao, Malaisie, Philippines, Thaïlande, Viet Nam) : Fonds d'investissement Banque mondiale/FEM à l'appui du partenariat de lutte contre la pollution dans les grands écosystèmes marins de l'Asie de l'Est (tranche 1, 2^e versement) (Banque mondiale) (Financement du FEM : 10 millions de dollars)
- Projet régional (Albanie, Algérie, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Égypte, Macédoine, Liban, Libye, Maroc, Serbie, Syrie, Tunisie, Turquie) : Fonds d'investissement Banque mondiale/FEM à l'appui du partenariat de protection du

grand écosystème marin de la Méditerranée, tranche 1, 2^e versement (Banque mondiale) (Financement du FEM : 15 millions de dollars)

Dégradation des sols

- Projet régional (Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Érythrée, Éthiopie, Ghana, Kenya, Lesotho, Madagascar, Malawi, Mali, Mauritanie, Mozambique, Namibie, Niger, Nigéria, Rwanda, Sénégal, Afrique du Sud, Soudan, Tanzanie, Togo, Ouganda, Gambie, Zambie) : Programme d'investissement stratégique pour la gestion durable des sols en Afrique subsaharienne (SIP) (projet à phases multiples) (Banque mondiale/PNUD/PNUE/BAfD/FIDA/FAO) (Financement du FEM : 137,30 millions de dollars)

Polluants organiques persistants (POP)

- Projet régional (Soudan, Maroc, Yémen, Djibouti, Égypte, Syrie, Jordanie, Iran) : Démonstration de méthodes pouvant durablement remplacer le DDT dans la lutte contre le paludisme et renforcement des capacités nationales de lutte antivectorielle au Moyen Orient et en Afrique du Nord (PNUE) (Financement du FEM : 4,91 millions de dollars)
- Chine : Gestion écologiquement viable des déchets médicaux (ONUDI) (Financement du FEM : 11,65 millions de dollars)
- Chine : Exécution efficace et économique du plan national de mise en œuvre (PNM) par le renforcement des institutions, du cadre réglementaire et des capacités d'application des règles en vigueur (ONUDI) (Financement du FEM : 5,41 millions de dollars)
- Inde : Mesures initiales d'application de la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants : Préparation d'un plan national de mise en œuvre (ONUDI) (Financement du FEM : 3,24 millions de dollars)

Activités plurisectorielles

- Projet mondial : Initiative de promotion des partenariats public-privé (chef de file : Banque mondiale/SFI ; autres Entités d'exécution : PNUE, FAO, ONUDI) (Financement du FEM : 50 millions de dollars)
- Projet mondial : Programme de microfinancements, 4^e phase d'opérations (PNUD) (Financement du FEM : 123,65 millions de dollars)
- Projet régional (Albanie, Bosnie-Herzégovine, Croatie, Égypte, Liban, Libye, Maroc, Serbie, Syrie, Tunisie, Turquie, Algérie) : Partenariat stratégique pour la protection du grand écosystème marin de la Méditerranée — Composante régionale : Exécution des mesures approuvées de protection des ressources environnementales de la Méditerranée et de ses zones côtières (PNUE/ONUDI) (Financement du FEM : 12,89 millions de dollars)
- Projet régional (Argentine, Bolivie, Brésil, Paraguay, Uruguay) : Gestion durable des ressources en eau du bassin de la Plata au regard des effets de la variabilité et

de la modification du climat (PNUE) (Financement du FEM : 10,73 millions de dollars)

30. S'agissant des trois projets ci-après approuvés dans le cadre du programme de travail, le Conseil prie le Secrétariat de prendre des dispositions pour que ses membres reçoivent le texte définitif des descriptifs de projet soumis à l'agrément de la DG. Les membres du Conseil ont quatre semaines pour communiquer leurs réserves éventuelles à la DG, avant que celle-ci agrée le descriptif et le soumette à l'aval de l'Entité d'exécution concernée. Ces projets pourront être réexaminés lors d'une future réunion du Conseil, à la demande d'au moins quatre Membres.

- Chine : Partenariat Chine/FEM/Banque mondiale pour les transports urbains (Banque mondiale)
- Fédération de Russie : Énergies renouvelables (Banque mondiale)
- Afrique du Sud : Transport public, écologie et sport : Horizon 2010 (PNUD)

31. S'agissant du *Programme d'investissement stratégique pour la gestion durable des sols en Afrique subsaharienne*, le Conseil prie le Secrétariat de prendre des dispositions pour que ses membres reçoivent le texte définitif des descriptifs des projets à financer dans le cadre du programme soumis à l'agrément de la DG. Les membres du Conseil ont quatre semaines pour communiquer leurs réserves éventuelles à la DG, avant que celle-ci agrée un descriptif de projet donné et le soumette à l'aval de l'Entité d'exécution concernée. Ces projets pourront être réexaminés lors d'une future réunion du Conseil, à la demande d'au moins quatre Membres.

32. S'agissant de l'*Initiative de promotion des partenariats public-privé (PPP)*, le Conseil :

- a) charge le Secrétariat de travailler à la constitution du fonds fiduciaire PPP en collaboration avec l'Administrateur de la Caisse ;
- b) alloue 50 millions de dollars au Fonds PPP, qui seront prélevés sur les ressources dégagées par l'Administrateur à l'issue du rapprochement des données relatives au financement des projets, et sur les économies résultant de la suppression du budget ordinaire des Agents d'exécution ;
- c) prie la DG de le consulter lors de la constitution du conseil d'administration du Fonds PPP dans les mois à venir.

33. S'agissant des 26 autres projets approuvés dans le cadre du programme de travail, le Conseil considère qu'ils sont ou seront tous conformes à l'Instrument et aux politiques et procédures du FEM et peuvent être agréés par la DG pour être soumis à l'aval de l'Entité d'exécution compétente. Toutefois, avant de donner son agrément, la directrice générale adressera aux membres du Conseil la dernière mouture des descriptifs de projet, assortie de toutes les observations du Conseil sur le programme de travail. Elle accompagnera en outre ces descriptifs d'une explication satisfaisante de la façon dont il aura été tenu compte de ces observations et des remarques résultant de l'examen du STAP. Enfin, elle confirmera que le projet reste conforme à l'Instrument et aux politiques et procédures du FEM.

34. Le Conseil charge également le Bureau de l'évaluation de veiller à ce qu'une analyse de la politique de reclassement des bénéficiaires du Programme de microfinancements et, en particulier, de l'impact de cette politique sur les pays les moins avancés (PMA) et sur les petits États insulaires en développement (PEID), figure dans l'évaluation du programme qu'il présentera à la réunion de novembre 2007.

Décision sur le point 15 de l'ordre du jour

Plan d'activité pour les exercices 08-10 et budget de fonctionnement de l'exercice 08

35. Ayant examiné le *Plan d'activité pour les exercices 08-10 et le budget de fonctionnement de l'exercice 08* qui fait l'objet des documents GEF/C.31/9 et GEF/C.31/9/Corr.1, le Conseil prend bonne note du plan d'activité et approuve² le budget de fonctionnement de l'exercice 08 qui s'établit à 15,868 millions de dollars, dont :

- a) 13,249 millions de dollars pour le Secrétariat du FEM ;
- b) 1,989 million de dollars pour le STAP ; et
- c) 0,380 million et 0,250 million de dollars au titre de deux initiatives spéciales, à savoir, respectivement, l'*Examen des dépenses administratives des Agents d'exécution pour leurs activités liées au FEM* et la *Mise au point d'outils d'évaluation de l'impact du changement climatique sur les résultats des projets et la pérennité des acquis*.

36. Le Conseil approuve le **cadre de référence de l'Examen des dépenses administratives des Agents d'exécution pour leurs activités liées au FEM**, qui fait l'objet de l'annexe 10 au document GEF/C.31/9.

37. Ayant examiné le document GEF/C.31/13, intitulé *FY08 Budget for the Trustee*, le Conseil prend bonne note des services que l'Administrateur devrait fournir pendant l'exercice 08 et approuve le budget correspondant qui s'établit à 2,4 millions de dollars, dont :

- a) 1 986 000 dollars pour les services ordinaires de l'Administrateur ;
- b) 100 000 dollars pour l'audit externe de la Caisse du FEM ; et
- c) 314 000 dollars pour une initiative spéciale visant à appliquer les normes internationales d'information financière (IFRS) aux états financiers à vocation spéciale.

38. Le Conseil prie le Secrétariat, le STAP, le Bureau de l'évaluation et l'Administrateur de veiller collectivement à ne pas dépasser le plafond des dépenses administratives fixé à 93,5 millions de dollars pour la période d'engagement de FEM-4 et de regrouper les opérations proposées dans un seul et même plan d'activité à partir du prochain exercice.

²Le membre du Conseil représentant le Japon s'oppose à l'approbation de ce budget, précisant que la politique de son pays est de soutenir le principe d'une croissance zéro du budget des organisations internationales.

39. Ayant examiné le document GEF/C.31/10 intitulé *Stratégies dans les domaines d'intervention et programmation stratégique pour FEM-4*, le Conseil approuve ces stratégies, qui serviront de cadre de programmation des ressources pendant FEM-4. Le Conseil décide que la nouvelle structure comportant des objectifs stratégiques à long terme et des programmes stratégiques limités à un cycle de refinancement donné remplacera l'ancienne structure composée de programmes d'opérations et de priorités stratégiques.

40. Le Conseil décide que ses membres pourront communiquer des observations écrites au Secrétariat jusqu'au 2 juillet 2007. Le Secrétariat est chargé de réviser les stratégies présentées dans le document GEF/C.31/10 en tenant compte des observations des membres du Conseil, et de les soumettre à leur approbation par courrier.

41. Le Conseil charge le Secrétariat de travailler en collaboration avec les Entités d'exécution du FEM pour rendre opérationnels les programmes et objectifs stratégiques approuvés en tenant dûment compte du travail actuel de préparation et de mise en œuvre du mécanisme de gestion à objectifs de résultat.

42. Le Conseil charge le Secrétariat de lancer en 2008 les travaux d'élaboration des objectifs et programmes stratégiques pour FEM-5 en vue de lui soumettre la programmation stratégique envisagée à sa première réunion de 2009.

43. Ayant examiné le mécanisme de gestion à objectifs de résultat qui fait l'objet du document GEF/C.31/11, le Conseil est favorable à la formule proposée pour suivre la performance et les produits, effets et impacts résultant des activités financées par le FEM, et pour en rendre compte annuellement au Conseil. Il prie le Secrétariat de travailler avec les Entités d'exécution et le Bureau de l'évaluation pour continuer à mettre au point les différents éléments du mécanisme qui sont nécessaires à la pleine application de cet instrument. Il charge aussi le Secrétariat de présenter le premier rapport de suivi annuel à sa réunion de juin 2008.

44. Ayant examiné le document GEF/C.31/12 intitulé *Modalités d'application du principe du surcoût*, le Conseil approuve lesdites modalités qui fourniront le cadre d'une démonstration simplifiée du scénario du « statu quo », de la logique du surcoût, de la conformité avec les stratégies dans le domaine d'intervention et de la place du cofinancement. Le Conseil demande au Secrétariat, aux Entités d'exécution et au Bureau de l'évaluation de veiller au respect de ces modalités et à la communication des informations requises pendant la conception, l'exécution, le suivi et l'évaluation des projets.

45. Le Conseil confirme la composition des groupes de pays suivants :

- a) Albanie, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Géorgie, Moldova, ex-République yougoslave de Macédoine, Monténégro, Pologne, Roumanie, Serbie et Ukraine.
- b) Îles Cook, Fidji, Indonésie, Kiribati, Îles Marshall, Micronésie (États fédérés de), Nauru, Niue, Palau, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Philippines, Samoa, Îles Salomon, Timor-Leste, Tonga, Tuvalu et Vanuatu.

46. Le Secrétariat est chargé de préparer une note d'information sur la programmation à l'échelle des pays, qui fera notamment ressortir les liens avec le Dispositif d'allocation des ressources (DAR), les stratégies dans les domaines d'intervention et les programmes stratégiques.

CLOTURE DE LA RÉUNION

47. Les présidents déclarent la réunion close le 15 juin 2007.